

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 décembre 2024 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 décembre 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 29 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 1 membre a rejoint l'instance et 3 l'ont quittée.

Décision n°CA20241223

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble.

Tarifs d'utilisation de la plateforme CIME Nanotech

Le Conseil d'administration approuve les tarifs d'utilisation de la plateforme CIME Nanotech, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, tels qu'annexés.

Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 11
Total présents et représentés : 33
Nombre de votants : 33
Nombre d'abstentions : 2
Total des suffrages exprimés : 31

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 31

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 13/12/2024

PROPOSITION TARIFS HORAIRES 2025 (en euros H.T.) par Heure et par Utilisateur

PLATEFORMES DU CIME Nanotech											
Plateformes		Biotechnologie	Caractérisation électrique	Capteurs Microsystem.	Conception	HOG	Nanomonde	OCAE	Salle blanche	Montage circuits hybrides	Intervention Ingénieur CIME
FORMATION INITIALE	Tarif horaire	5,1	5,1	5,1	1,52	5,1	5,1	5,1	9,2	5,1	17,5
RECHERCHE	Tarif horaire	20,5	20,5	20,5	10,2	20,5	20,5	20,5	85	24	49 sauf SB 73
	Forfait	8 200	8 200	8 200	99 000	8 200	8 200	8 200	42 000	82 000	NA
FORMATION CONTINUE	Tarif horaire	22	22	22	16,5	22	22	22	51	24	48
EXTERIEURS	Tarif horaire	90	90	90	NA	90	90	90	275	100	165
Contrats de collaboration									220		